

BULLETIN D'ADHESION

Nom de l'entreprise.....

Personne à contacter et fonction

Forme juridique.....

Nature de l'activité..... Code NAF (4 chiffres plus 1 lettre)

N° de Siret

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél fixe.....Portable.....

Fax.....Courriel.....

Adresse de l'agence (si différente).....

Adresse postale où doivent être envoyés les appels de cotisations.....

Adresse courriel où doivent être adressées les convocations et les fiches d'aptitude.....

Je soussigné(e), (Nom Prénom).....agissant en qualité de.....

Demande à adhérer à santé BTP et prend l'engagement:

- de verser, pour chaque exercice, les cotisations dont je suis redevable suivant le taux fixé par le conseil d'administration,
- de respecter les obligations légales et réglementaires auxquelles je suis tenu(e) dans le cadre de la santé au travail, et notamment de déclarer, dès son embauche, tout nouveau salarié.
- de respecter les obligations qui résultent des statuts et du règlement intérieur de santé BTP dont j'ai pris connaissance.

CACHET DE L'ENTREPRISE

A.....Le.....

Signature:



Service de Santé au Travail
 du Bâtiment et des Travaux Publics
 de Rouen-Dieppe

F A C T U R E

	Nombre de salariés	Coût HT de la surveillance prorata temporis, 10 € x mois	Montant total HT
Salariés en contrat CDI, CDD, apprentissage et autres	-----	x € =	-----

Exemple de calcul :
 Vous adhérez en janvier :
 10€ x 12 mois = 120 €
 Vous adhérez en avril :
 10 € x 9 mois = 90 €

TVA 20 % =
 TOTAL TTC à nous régler :

Rappel : à l'adhésion, la cotisation est calculée prorata temporis par salarié. Cette somme constitue un acompte et se trouvera régularisée avec l'envoi de la déclaration de la masse salariale en fin d'année.

Pour toute information : contactez le service Adhérents, Monsieur Marc BOET, 02 35 71 85 90 poste 103.

Exemplaire à conserver

A Le

Signature et cachet de l'entreprise



Service de Santé au Travail
du Bâtiment et des Travaux Publics
de Rouen-Dieppe

F A C T U R E

	Nombre de salariés	Coût HT de la surveillance prorata temporis, 10 € x mois	Montant total HT
Salariés en contrat CDI, CDD, apprentissage et autres	-----	x € =	-----

Exemple de calcul :
 Vous adhérez en janvier :
 10€ x 12 mois = 120 €
 Vous adhérez en avril :
 10 € x 9 mois = 90 €

TVA 20 % =

TOTAL TTC à nous régler :

Rappel : à l'adhésion, la cotisation est calculée prorata temporis par salarié. Cette somme constitue un acompte et se trouvera régularisée avec l'envoi de la déclaration de la masse salariale en fin d'année.

Pour toute information : contactez le service Adhérents, Monsieur Marc BOET, 02 35 71 85 90 poste 103.

Exemplaire à nous retourner

A Le

Signature et cachet de l'entreprise